

Invitation à rejoindre jefacture.com, La Plateforme Agréée recommandée par FIDAREC

Comme nous vous l'avons indiqué, vous devez impérativement choisir votre **Plateforme agréée (PA)** immatriculée par l'État avant le 1^{er} septembre 2026 pour pouvoir réceptionner vos factures électroniques transmises par vos fournisseurs. Cette démarche implique également d'inscrire votre entreprise dans l'annuaire central de l'administration fiscale afin d'officialiser le choix de votre PA.

Dans ce cadre, notre cabinet vous recommande la PA « jefacture.com », une solution de facturation électronique conçue spécifiquement pour les petites/moyennes entreprises et les experts-comptables. Cette solution est portée par l'Ordre des experts-comptables ; contrairement à de nombreuses plateformes détenues par des fonds d'investissement ou des groupes étrangers, jefacture.com est une solution développée pour répondre aux besoins des entreprises françaises et des cabinets d'expertise comptable.

Quels sont les avantages de jefacture.com pour votre entreprise ?

- ✓ La plateforme jefacture.com est **100 % conforme à l'obligation de facturation électronique**.
- ✓ La plateforme jefacture.com est **simple d'utilisation** : la prise en main est rapide et intuitive.
- ✓ Vous pourrez bénéficier d'une **assistance client réactive** qui maîtrise les problématiques des entreprises et des cabinets. Elle pourra vous accompagner de la prise en main à l'utilisation approfondie de la plateforme.
- ✓ jefacture.com garantit une **connexion directe et des échanges fluides avec notre cabinet**, permettant un accompagnement personnalisé et un suivi optimal de vos factures.
- ✓ jefacture.com **s'intègre facilement dans votre environnement de travail et se connecte avec la plupart de vos logiciels, notamment de facturation**.
- ✓ jefacture.com offre une **solution indépendante**, objective, neutre, libre de tout conflit d'intérêts et fiable pour votre entreprise. Nous préférons nous orienter vers une interface moins moderne mais un acteur totalement indépendant financièrement (sans dépendance à un fonds d'investissement).
- ✓ Un délai de résiliation simple et transparent : **pas de délai d'engagement**, la résiliation est effective en fin de mois.
- ✓ jefacture.com offrira une solution de **e-reporting** permettant de retracer les flux avec vos clients particuliers (B2C)

Comment procéder ?

Vous allez recevoir par email une proposition de signature de mandat. Ce mail sera intitulé « Cabinet Fidarec – jesignexpert ». Le mandat concrétise votre souhait que le cabinet FIDAREC vous inscrive spécifiquement sur la plateforme jefacture.com, puisque nous la recommandons.

Si vous ne souhaitez pas vous inscrire sur cette plateforme, nous vous demandons de contacter votre interlocutrice comptable en charge de votre dossier et de lui préciser le choix de PA que vous aurez effectué, avant le 15 juillet 2026.

Pour en savoir plus sur jefacture.com :

- participez à un [webinaire de présentation](#) de la plateforme (un mercredi sur deux de 17h à 18h) ;
- demandez une [démonstration personnalisée](#).

Comment seront facturés les formalités d'adhésion, inscription à l'annuaire central et flux de factures ?

La collaboratrice en charge de votre dossier, si vous donnez votre accord par le mandat, s'occupera de la création de votre dossier sur la plateforme, de l'inscription sur l'annuaire. Les temps passés seront inclus dans votre facture annuelle FIDAREC.

Un certain nombre d'opérations restent à effectuer par vos soins, nous n'avons pas la possibilité de le faire pour votre compte. En cas de difficulté, nous vous demandons de vous rapprocher de votre gestionnaire de dossier.

Afin d'assurer une tarification claire et objective, nous avons choisi de facturer au document. Le cabinet sera facturé directement par jefacture.com, ce qui vous permet de bénéficier d'un tarif attractif :

- Chaque document (facture d'achat, facture de vente) sera facturé par FIDAREC **0.15 € HT** (tarif applicable au 01.06.2026).

Exemple : si vous recevez 20 factures fournisseurs par mois et que vous facturez 20 factures clients par mois, l'utilisation de la PA sera facturée 6.00 € HT / mois.

Pour une SCI, une société holding ou une activité de location meublée, ce tarif sera encore plus avantageux, en adéquation avec la volumétrie de votre dossier.

Vous pourrez consulter en complément :

- Une brochure de jefacture.com
- Une fiche descriptive

Des fonctionnalités supplémentaires sont également possibles, notamment le paiement directement à partir de la PA jefacture.com. Cette option payante est facturée directement par la PA.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une recommandation. Dans le cas où votre entreprise est déjà dotée d'outils informatiques (gestion de relation client, logiciel de devis/facture, logiciel de comptabilité) qui vous apportent pleinement satisfaction et que les caractéristiques de la PA associée à ces outils vous conviennent, vous pourrez vous rapprocher de vos éditeurs de solution. De plus, une entité peut très bien souscrire à plusieurs PA.

Nous restons à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire,

Anthony BACQ
Expert-comptable